

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2022/60

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	24

Date de la convocation
15/06/2022

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi trente juin à 09 heures 30 minutes

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

Etaients Présents (20): Chantal AMBROSI- Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI - Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI- Isabelle GIUDICELLI — Bernard GRAZIANI - Christophe GRAZIANI- Augustine MARIOTTI- Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI - Angèle NERI – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI - Jeanne Baptiste SAVELLI –

Pouvoirs (4) : - Maria GAROBY donne pouvoir à Marjorie PINDUCCI - Jean Charles GIABICONI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Ange LAMBERTI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI – José OLIVA donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI

Absents (13): Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI- Muriel BELTRAN - Dominique BENIGNI- Christelle CRUCIANI- Patrick EIDEL-GUIDICELLI- Charles MARCELLI- Maryline MASSONI- Pierre NATALI- Frédéric RAO - Charlotte TERRIGHI- Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Zone de revitalisation rurale ASSAINISSEMENT (ZRR) – Demande de subvention

MONSIEUR Jean Marc MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Président rappelle au conseil les objectifs en matière de développement du dispositif financier des Zones de Revitalisation Rurales instaurées par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire du 4 février 1995 et concernant plus particulièrement les communes de montagne de la Communauté de communes de Marana-Golo.

Il précise que les opérations éligibles à ce dispositif ont été définies dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur d'assainissement des communes de montagne de la CCMG.

Le montant global de ce programme a été évalué à **1 900 000 € H.T.** et **2 090 000 € T.T.C.** Il se décline comme suit :

Réhabilitation du système assainissement de la commune de Bigorno : 500 000 €

Réhabilitation du système assainissement de la commune de Campitello : 400 000 €

Réhabilitation du système assainissement de la commune de Scolca : 700 000 €

Réhabilitation du système assainissement de la commune de Lento : 300 000 €

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20220630-2022-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022

Affichage : 04/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Concernant ce projet, le Plan de financement pourrait être le suivant :

Subventions	Part (en %)	Montant (en Euros)
Agence de l'eau RMC Collectivité de Corse	80 %	1 520 000 €
Part contribution C.C.M.G.	20 %	380 000 €
TOTAL H.T.	100 %	1 900 000 €
T.V.A. (10%)		190 000 €
TOTAL T.T.C.		2 090 000 €

Il demande au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la mise en œuvre de cette opération.

Le Conseil oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté par le Président dont le montant s'élève à **1 900 000 € H.T.** et **2 090 000 € T.T.C.**
- Approuve le projet de Plan de financement qui lui est soumis.
- Décide de réaliser cette opération sur le réseau d'assainissement (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- Décide de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- Sollicite l'attribution d'une participation de l'Agence de l'eau et de la Collectivité de Corse d'un montant de **1 520 000 €**
- Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Jean DOMINICI


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARANA GOLO
2008 Boulevard de l'aéroport
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 58 40 40
email : contact@maranagolo.org
SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20220630-2022-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022

Affichage : 04/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

